



Droit au chômage et nouveau contrat de travail

Par **LN75**, le **07/07/2010** à **16:49**

Bonjour,

Je suis au chômage depuis très peu de temps (je n'ai pas encore eu mon premier RDV à Pole Emploi) et un employeur me propose un CDI.

Il me propose de signer le contrat dès maintenant mais de ne commencer à travailler qu'en septembre.

Ma question est donc, est-ce que je vais toucher le chômage pendant juillet et août si je signe le contrat ?

Merci d'avance pour vos réponse.

Hélène

Par **Paul PERUISSET**, le **07/07/2010** à **20:50**

Bonsoir Hélène,

Bien sûr, tant que vous n'avez pas commencé à travailler, si vous remplissez les conditions pour être indemnisée (délai de carence et de différé) vous serez prise en charge.

Cordialement,

Paul PÉRUISSET